

## Comment se déroule l'accompagnement ?

**Avec votre accord, l'accompagnement se met en place.**

Pour bien comprendre votre situation, le professionnel de la PTA échange avec vous et les personnes qui vous soutiennent.

Selon vos besoins, le coordinateur échange par téléphone ou se rend à votre domicile.

Des propositions vous sont faites et vous décidez de ce que vous souhaitez mettre en place.

La PTA vous accompagne le temps nécessaire, en tenant compte de l'évolution de votre situation. Vous pouvez interrompre ce suivi à tout moment.

## Comment contacter la PTA ?

**Du lundi au vendredi de 9h à 17h.**

### Secteur de proximité Est :

**Antenne de Saintes / Saint Jean d'Angély :**

**25 rue Chemin Ferré**

**17100 Saintes**

**05.46.94.53.36**

Site internet : [www.pta17.fr](http://www.pta17.fr)

*Ce document a été conçu et rédigé selon les préconisations « FALC » : Facile A Lire et à Comprendre*



## Qu'est-ce que la Plateforme Territoriale d'Appui ?

La PTA 17 est la **Plateforme Territoriale d'Appui de Charente-Maritime**, elle facilite votre parcours de **santé** et aide à préserver votre **autonomie**.

La PTA vous apporte un **soutien personnalisé** à votre domicile :

**Pour vous informer,**

**Évaluer vos besoins,**

**Et vous proposer les solutions adaptées à votre situation.**

**Ce service est gratuit**, financé et mis en place par l'**Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine**.

Il a été créé en 2016 par la loi de Modernisation de notre Système de Santé.

## Quelles demandes pouvez-vous faire à la PTA?

- Une recherche de professionnels ou de services adaptés à vos besoins

*Exemple : vous avez besoin d'un infirmier à domicile.*

- Une information et un soutien pour vos démarches en santé ou vos besoins sociaux.

*Exemple : vous avez besoin d'une aide à domicile et vous cherchez un financement.*

- Une aide pour vos proches et vos aidants.

*Exemple : vous êtes aidant, vous recherchez un hébergement temporaire pour votre proche, un groupe de parole, une association d'usagers...*

- Une évaluation de votre situation pour vous permettre de rester à domicile dans les meilleures conditions.

*Exemple : vous êtes en difficulté pour préparer vos repas, pour faire votre toilette, etc.*

- Un accompagnement dans la recherche d'une structure si nécessaire (Résidence autonomie, accueil de jour, accueil familial, EHPAD, etc...).

## Qui peut faire une demande ?

**Vous-même ou vos proches, votre médecin traitant, et tous les professionnels de santé et sociaux qui vous entourent.**

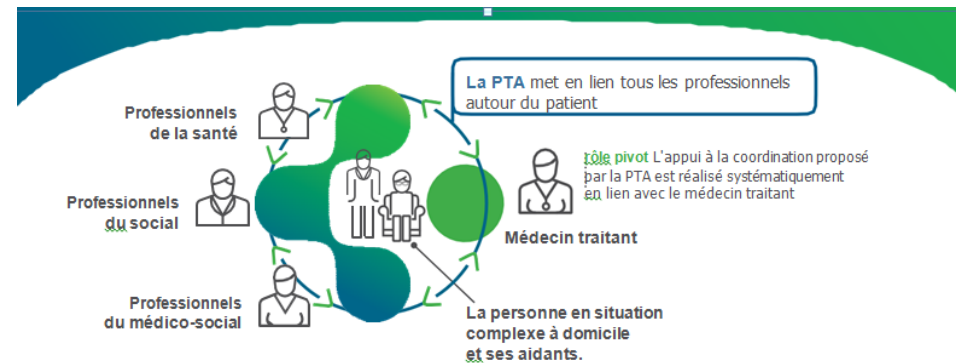
## Comment fonctionne la PTA ?

La PTA est composée de plusieurs professionnels de la coordination.

**Un coordinateur de parcours de la PTA devient votre interlocuteur privilégié.**

**Il travaille en collaboration avec votre médecin traitant.**

Il est en lien avec de nombreux professionnels : médecins libéraux ou hospitaliers, infirmiers, pharmaciens, kinés, assistants sociaux, services d'aide, etc...



**Les professionnels impliqués dans votre situation partagent les informations nécessaires pour mieux organiser votre parcours médical et social. Ils utilisent un outil de communication informatique sécurisé : PAACO/GLOBULE. À tout moment, vous pouvez vous opposer au partage des informations vous concernant.**